

Recrudescence de la carie du blé dans l'Aude et la Haute-Garonne – rappel des bonnes pratiques :

Des parcelles contaminées par la carie du blé ont été détectées dans l'Aude et en Haute-Garonne cette année. Des foyers de contamination ont également été signalés dans d'autres régions de France. **Cette maladie du blé est absolument à surveiller en agriculture biologique.** En effet, une récolte de blé carié est très préjudiciable car celle-ci est automatiquement déclassée et a un impact sur les prochains semis. Afin d'en limiter la propagation, voici un rappel de la conduite à tenir en cas de détection ou suspicion de carie dans sa culture :

De quoi parle-t-on, comment la reconnaître ?

La carie commune du blé (*tilletia caries*, *tilletia foetida* en zone sud) est une maladie fongique qui touche principalement le blé tendre. Le blé dur et l'épeautre s'avère être sensible à la souche de la carie du blé. L'avoine et l'orge sont quant à eux résistants. La carie a rarement été observée sur le seigle.

On reconnaît un blé carié à son odeur très caractéristique de « poisson pourri » mais cela n'est pas systématique. L'odeur sera plus ou moins forte (voire absente) selon la charge en spores de carie dans les grains. Les épis ont une apparence ébouriffée et présente un retard de maturité (cf photo 1 – source Arvalis). Les grains cariés sont remplis de spores de coloration noire (cf photo 2 – source Arvalis).



Epi sain à gauche – épi carié avec aspect ébouriffé à droite. (Arvalis)



Grains sains à gauche - grains cariés à droite. Les grains sont plus courts et plus arrondis. (Arvalis)

Comment les parcelles se contaminent ?

Un grain carié contient de 4 à 9 millions de spores (or seules 30 à 40 spores suffisent pour contaminer expérimentalement un grain sain, R. Champion, GEVES-INRA).

A la récolte, l'enveloppe du grain éclate et les spores se disséminent. Une poussière noire peut apparaître pour les cultures les plus touchées. Les spores contaminent les épis sains ainsi que le sol. Elles peuvent se disséminer et contaminer les parcelles voisines sur plusieurs centaines de mètres. La contamination peut aussi se faire par le biais de la moissonneuse qui va transporter les spores d'une parcelle à une autre.

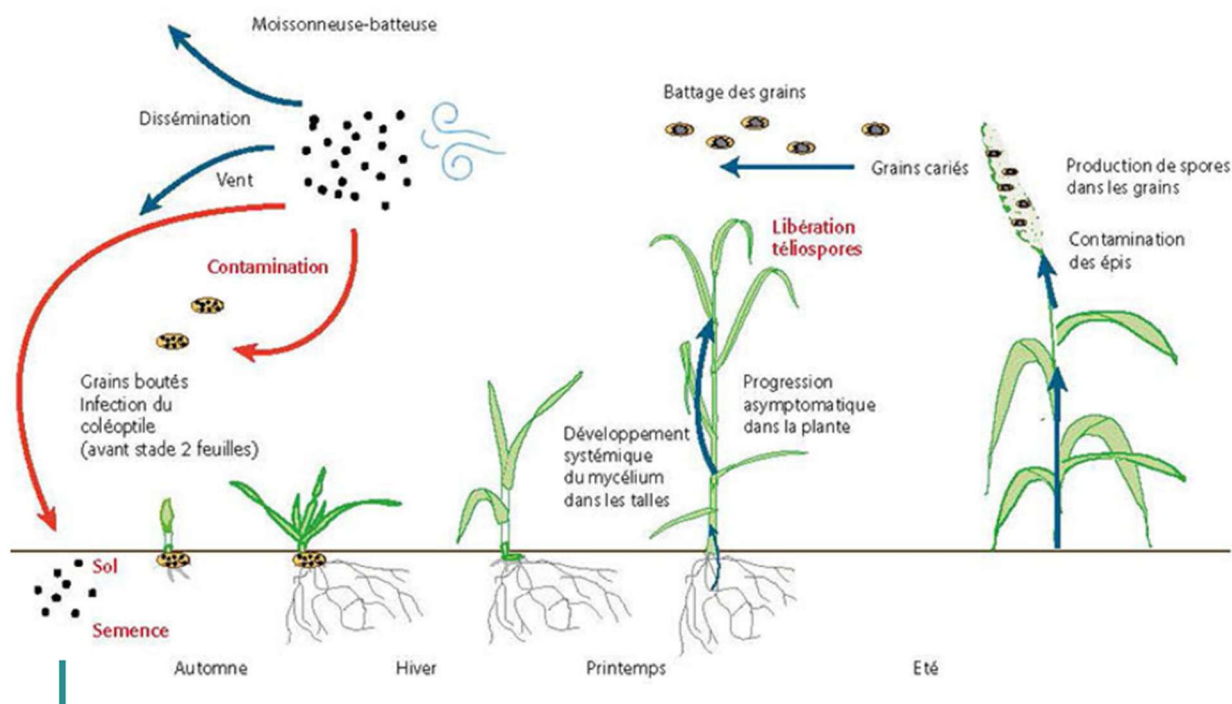


Schéma Arvalis : cycle de la carie du blé. La carie du blé infecte la culture soit par les semences contaminées soit par le sol. Son développement est asymptotique jusqu'à épiaison

La transmission par la semence est la principale source de contamination par rapport à une contamination par le sol. Cependant, **une fois que le sol est contaminé, les conséquences sont très préjudiciables**. En effet, le champignon se conserve pendant plusieurs années **ce qui signifie qu'il est impossible de refaire du blé avant 6 à 8 ans !**

Que faire en cas de parcelles contaminées cette année ?

Les grains cariés sont impropres à la consommation humaine et animale (non toxiques mais non appétantes pour les papilles gustatives). La récolte est déclassée et doit être détruite (valorisation en méthanisation thermophile ou cimenterie possible par exemple).

Une des premières choses à faire en cas de contamination est de **partager l'information avec ses voisins et son collecteur afin que chacun puisse prendre les mesures adéquates et**

diminuer le risque de propagation de la maladie. Une gestion collective de la maladie permettra une résolution plus efficace du problème.

Concernant les pratiques culturales :

- ⇒ Réaliser un labour profond. Retarder le labour favorise l'épuisement du stock de spores tombées au sol
- ⇒ Sur les parcelles contaminées, éliminer les repousses et les graminées qui peuvent être porteuses
- ⇒ Les années suivantes, effectuer un travail superficiel (ne pas refaire de labour)
- ⇒ Ne pas implanter de cultures sensibles les 6 années suivantes (minimum). L'avoine et l'orge sont résistantes aux souches de carie du blé, le seigle très peu sensible. Le triticale n'a jamais été détecté sensible à la carie dans les essais menés en France

Que faire pour la prochaine campagne ?

Les semences certifiées garantissent un bon état sanitaire des grains et **sont à privilégier** dans un contexte de contamination actuelle.

En cas d'utilisation de semences de ferme, il est indispensable de s'assurer du bon état sanitaire des grains :

- ⇒ **Réaliser une analyse de carie** (environ 100 €/échantillon). Les semences de ferme pourront être utilisées si l'analyse détecte moins de 10 spores par grain (soit environ 200 spores par g).
- ⇒ **Réaliser un traitement de semence à base de vinaigre par ex.** Le vinaigre affiche une bonne efficacité même si elle est non totale. (rappel : retrait de l'homologation du Copseed depuis septembre 2024)
- ⇒ Traitement de semence par le vinaigre (à 10% d'alcool) : 1l/quintal dans 1l d'eau.

Il faudra également penser à décontaminer tous les lieux de stockage et de transit des semences (cellules, trieur, visse sans fin, élévateur, semoir, sacherie...) afin de ne pas contaminer les semences saines lors des prochains semis. Pour cela un dépoussiérage minutieux suivi d'un traitement des surfaces au vinaigre blanc est fortement recommandé.

Il faudra également nettoyer soigneusement sa moissonneuse.

Pour aller plus loin :

Source : <https://www.arvalis.fr/infos-techniques/bles-conduits-en-bio-surveiller-la-presence-de-carie>

Source : https://fiches.arvalis-infos.fr/fiche_accident/fiches_accidents.php?mode=fa&type_cul=1&type_acc=4&id_acc=81

Contact :

Tara HOPKINS – Conseillère agriculture biologique, Chambre d'agriculture Haute-Garonne

06.45.34.10.50 - tara.hopkins@haute-garonne.chambagri.fr